

L'économie circulaire : Locomotive du développement durable en Afrique ?



Thierry Téné

Directeur, Institut Afrique RSE

En Afrique comme dans la plupart des pays émergents, l'économie circulaire a toujours été très pratiquée, notamment par les populations pauvres. Il s'agit, pour s'en convaincre de se rendre dans des décharges non contrôlées pour observer la matérialisation du concept « les déchets des uns deviennent les ressources des autres » prôné par l'économie circulaire.

L'institutionnalisation de l'économie circulaire en Afrique est relativement récente. C'est le cas également au Cameroun. Dans un pays qui produit 14 625 tonnes de déchets ménagers par jour, l'encadrement réglementaire de la politique environnementale date des années 90.

En effet, la Loi n°96/12 relative à la gestion de l'environnement a été promulguée en 1996. Elle fixe les bases de la gestion des déchets. Le document de Stratégie Nationale de Gestion des Déchets est venu consolider cette loi. C'est également le cas du Décret du N°2012/2800/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets. Le mois suivant, plusieurs circulaires sur l'obtention d'un permis environnemental en

gestion des déchets et l'interdiction des emballages plastiques non biodégradables de moins de 60 microns ont été publiées.

Le 27 et 28 avril 2016, le Gouvernement Camerounais a organisé les premières Assises Nationales des Déchets (AND) sur le thème «Gestion des déchets : Vers une économie circulaire». Il s'agit d'un véritable basculement dans la perception des déchets et de la volonté politique d'impulser l'économie circulaire - laquelle s'est traduite par la création de la bourse des déchets.

Mais le déploiement de l'économie circulaire au Cameroun comme dans le reste de l'Afrique reste confronté à de nombreux défis : La faible sensibilisation des dirigeants d'entreprises sur l'économie circulaire, l'absence d'un cadre réglementaire incitatif, le manque de culture collaborative entre les entreprises et de partage d'une vision commune à l'ensemble des parties prenantes avec la co-responsabilité : l'Etat et ses démembrés, les entreprises et les consommateurs. Pourtant, l'économie circulaire présente plusieurs avantages pour l'Afrique et les pays émergents : la réduction des coûts d'élimination des déchets, la forte implication de l'ensemble des parties prenantes, l'optimisation du processus de collecte et traitement des déchets, la création d'emplois verts décents, un meilleur assainissement des villes et la revente des déchets à un coût plus élevé grâce à la massification.

Avec la forte présence des acteurs de l'informel dans la chaîne de valeur des déchets en Afrique et dans la majorité des pays en développement, l'un des challenges majeurs de la structuration de l'économie circulaire sera la formalisation de ces derniers. Il s'agit là d'une différence fondamentale avec les pays développés où les différents circuits de traitement et d'élimination des déchets sont formalisés.

Mais paradoxalement cet «handicap» des pays en développement peut être un tremplin pour la mutualisation des initiatives et la structuration de l'économie circulaire grâce à la souplesse du système. En effet, l'organisation en amont est l'un des piliers de la réussite d'un projet d'économie circulaire.

Ainsi la faible industrialisation de l'Afrique offre une immense opportunité de structurer l'économie circulaire grâce aux interactions territoires - entreprises.

Dans un contexte d'urbanisation croissance, d'explosion démographique, de lutte contre le changement climatique, de la sauvegarde des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, l'économie circulaire peut servir de locomotive pour le développement durable de l'Afrique.